



DECLARATION UNIVERSELLE DES  
DROITS DE L'HUMANITE

*UNIVERSAL DECLARATION OF  
HUMANKIND RIGHTS*

# Table des matières

<i>Table des matières</i> .....	2
<i>L'édito de Corinne Lepage</i> .....	3
<i>La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité</i> .....	5
Les 4 principes .....	5
Les 6 droits de l'Humanité .....	6
Les 6 devoirs à l'égard de l'Humanité .....	7
<i>Le bref historique</i> .....	8
<i>Les ambassadeurs de la déclaration</i> .....	12
<i>Le comité de soutien de la déclaration</i> .....	13
<i>Annexe 1 : Lettre de soutien de Ban Ki-moon</i> .....	17
<i>Annexe 2 : Bulletin d'adhésion à l'association des amis de la DDHu</i> .....	18
<i>Notes personnelles</i> .....	19

## L'édito de Corinne Lepage

« Pourquoi une déclaration universelle des droits de l'humanité ? L'idée était de créer un texte acceptable par les 195 Etats des Nations Unies tout en marquant un véritable progrès. Cette déclaration a vu le jour désormais et nous aspirons à la faire adopter. Elle n'est pas une convention et n'aura pas de caractère contraignant pour les Etats qui l'adopteront.

C'est donc une première étape, comme l'a été il y a trente ans la Déclaration des droits de l'enfant qui a ensuite donné lieu à la Convention des droits de l'enfant vingt ans plus tard. De même la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 n'est qu'une déclaration mais elle a imprégné notre droit depuis un demi-siècle.

Il ne s'agit pas de remplacer les textes existants mais de bâtir un texte complémentaire fixant des droits et des devoirs, non plus individuels, mais collectifs. Cette déclaration propose notamment de créer une interdépendance entre les espèces vivantes, d'assurer leur droit à exister et le droit de l'Humanité de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité pouvait apparaître comme une belle utopie : celle de réunir les hommes et femmes mais aussi les entités de bonne volonté pour leur avenir en commun en acceptant la définition de droits mais surtout de devoirs incombant aux générations actuelles par rapport aux générations passées et avant tout aux générations futures. Elle est en train de devenir une réalité. Des villes, régions, organisations supranationales ont souscrit à la DDHu comme de nombreux barreaux, des O.N.G. et aussi des entreprises et des particuliers. Le mouvement enclenché au niveau des Etats par les Comores s'étend et ne s'arrêtera que le jour où l'organisation des Nations Unies aura fait sienne la déclaration, permettant ainsi sans doute pour une des premières fois dans l'histoire à un texte de pouvoir être signé à la fois par des Etats, des entités publiques et privées et des individus. »



***Corinne Lepage**, Présidente de l'association des amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité*

# La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

## Les 4 principes

Responsabilité d'équité et de solidarité intragénérationnelles et intergénérationnelles (Art. 1)

Dignité de l'Humanité (Art. 2)

Continuité de l'existence de l'Humanité (Art. 3)

Non-discrimination à raison de l'appartenance à une génération (Art. 4)

# Les 6 droits de l'Humanité

Vivre dans un environnement sain (Art. 5)

Developpement responsable, équitable, solidaire et durable (Art. 6)

Protection du patrimoine commun et du patrimoine mondial (Art. 7)

Préservation des biens communs (Art. 8)

Paix et sécurité humaine (Art. 9)

Libre choix de déterminer son destin (Art.10)

## SÉCURITÉ HUMAINE

Economique

Alimentaire

Environnementale

Politique

Sanitaire

Prise en  
compte du  
long terme

Respect des  
rythmes  
inhérents à  
l'Humanité et  
à la Nature

# Les 6 devoirs à l'égard de l'Humanité

... de la génération présente

Assurer le respect des droits de l'Humanité (Art. 11)

Transmettre nos patrimoines avec prudence, respect et équité  
(Art. 12)

Préserver l'atmosphère et les équilibres climatiques ; prévenir les déplacements de personnes liés à des facteurs environnementaux  
(Art. 13)

Orienter les progrès scientifique et technique vers la préservation et la santé de l'espèce humaine et des autres espèces (Art. 14)

... des Etats

Intégrer le long terme et promouvoir un développement humain et durable (Art. 15)

Assurer l'effectivité des principes, droits et devoirs de la déclaration  
(Art. 16)

## Le bref historique

23 septembre 2015 - remise du rapport Lepage au Président de la République Française ;



25 septembre 2015 - citation de la DDHu dans le discours présidentiel à la tribune des Nations Unies ;

Septembre 2015 - signature par la ville de Strasbourg, première ville signataire de la déclaration ;





**2 novembre 2015** - mobilisation citoyenne pour la DDHu au Conseil économique et social européen (CESE), Paris – 1 000 délégués et représentants internationaux, européens et nationaux mobilisés ;

**9 décembre 2015** - présentation de la DDHu dans le cadre de la CoP21 (zone bleue) et remise à l'ensemble des délégations présentes ;

**Janvier 2016** - création de l'association des amis de la DDHu ;

**Mars 2016** - à ce stade, plus de 90 Etats ont fait part de leur intérêt pour le texte ;

**Septembre 2016** - signature de la DDHu par la ville de Paris ;



2 novembre 2016 - présentation de la DDHu devant le CESE ;

18 novembre 2016 – signature par l’Union des Comores, premier Etat signataire, en marge de la CoP22



Juin 2017 - remise de la DDHu à Ban Ki-moon, sa lettre de soutien en annexe (1) ;



30 juin 2017 - signature de la DDHu par l'ensemble du barreau français, et 19 barreaux européens et africains ;

19 octobre 2017 - ouverture de la DDHu aux entreprises ;

25 octobre 2017 - adoption par le CESE d'un avis sur la justice climatique se référant expressément à la DDHu (points 1.3 et 4.1.3)

## Les ambassadeurs de la déclaration

**M<sup>e</sup> DONDI Daniela**, bâtonnière de Modène, Italie

**M<sup>e</sup> FISCHELSON Mary-Daphné**, avocate et ancienne Secrétaire Générale de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

**M<sup>e</sup> GAVRILOV Silvio**, Président de l'Ordre des avocats de Sofia, Bulgarie

**MAHIKA Koffi Mathieu**, Président de Green Cross Côte d'Ivoire

**M<sup>e</sup> MANGEAT Grégoire**, bâtonnier de Genève, et son représentant **M<sup>e</sup> COTTIER Philippe**, Suisse

**M<sup>e</sup> MICHELOGIANNIS Dimitri**, représentant du bâtonnier de La Canée, Grèce

**M<sup>e</sup> MOHAMED Mahjoud**, bâtonnier de Sousse, Tunisie

**MONGET Yannick**, Président de Symbiom, France

**M<sup>e</sup> SCULIER Pierre**, bâtonnier de Bruxelles, Belgique

**M<sup>e</sup> SILINI Abdelmajid**, bâtonnier d'Alger, Algérie

**TAZI SADEQ Houria**, membre du Comité d'orientation de Green Cross France et Territoires

**M<sup>e</sup> ZOHRABYAN Ara**, Président de la Chambre des avocats arméniens, et son représentant **M<sup>e</sup> PANOSYAN Martun**, Arménie

**L'Union des Comores**, et son Président **ASSOUMANI Azali**

## Le comité de soutien de la déclaration

### **Agora européenne des jeunes**

**AGUILA Yann**, avocat, membre du Conseil d'Etat

**ALPHANDERY Claude**, résistant, banquier, Fondateur du Labo de l'Economie Sociale et Solidaires (ESS)

### **Association des petites villes de France**

**AUTISSIER Isabelle**, Présidente de WWF France

**BABINET Gilles**, entrepreneur, premier Président du Conseil National du numérique

**BARET François**, directeur en développement, Geopost International

**BENARD Sylvie**, directrice de l'environnement de LVMH

**BERTRAND Yann-Arthus**, cinéaste, Président de la Fondation Good Planet

**BORLOO Jean-Louis**, ancien ministre, Fondation Energies pour l'Afrique

**BOUGRAIN-DUBOURG Alain**, Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

**BOURG Dominique**, philosophe, professeure à l'Université de Lausanne

**CAVADA Jean-Marie**, député européen

**CLEMENT Catherine**, philosophe et femme de lettres

### **Collectif « tous avocats de l'eau »**

**COLLIN Jean-Marie**, Vice-président Initiatives pour le Désarmement Nucléaire, Directeur PNND pour la France et les pays Francophones

## **Common Good Forum**

**COSTA Jean-Paul**, ancien président de la Cours européenne des droits de l'homme

**COURNIL Christel**, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 13 Nord

**DARTIGUEPEYROU Carine**, essayiste

**DROIT Roger-Pol**, philosophe

**Fédération mondiale du scoutisme indépendant**

**GOFFART Benoit**, spécialiste senior chez Roche

**HULOT Nicolas**, journaliste-reporter, écrivain, écologiste et homme politique français

**JAUD Jean-Paul**, cinéaste

**DE JOUVENEL Hugues**, Président de Futuribles international

**JOUZEL Jean**, climatologue, Vice-Président du GIEC

**LAGARDE Paul**, professeur émérite de droit international

**LALONDE Brice**, ancien ministre, conseiller spécial pour le développement durable du Pacte Mondial

**LAMBERT Christophe**, comédien

**LAMY Pascal**, ancien directeur général de l'OMC, délégué interministériel pour la candidature de Paris à l'Exposition universelle

**LEBEGUE Daniel**, Président de Transparency international

**LENOIR Frédéric**, philosophe, sociologue

**LEINEN Jo**, député européen, ancien président de la Commission santé environnement du Parlement européen

**LOINAZ Miguel**, Président de l'UIA

**MACIAS Enrico**, chanteur

**MALOSSE Henri**, ancien président du Conseil économique et social européen

**MASSON-DELMOTTE Véronique**, paléoclimatologue, membre du GIEC

**DE MENTHON Sophie**, Présidente d'ETHIC

**MONGET Yannick**, Président de Symbiom

**MORIN Edgar**, sociologue, philosophe

**NOAH Yannick**, sportif, chanteur

**OTALORA-COTRIN Leonardo**, professeur chercheur à l'Université Jorge Tadeo Lozano, Colombie

**PELLUCHON Corinne**, professeure de philosophie à l'Université de Franche Comté

**PELT Jean-Marie**, botaniste, écologue, fondateur de l'Institut Européen d'Ecologie (IEE)

**DE PERTHUIS Christian**, professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine

**PETIKEINNEN Sirpa**, députée européenne, ancienne ministre de l'environnement de Finlande, Présidente de GLOBE

**PICQ Pascal**, paléoanthropologue

**PRESSON Florence**, consultante en économie circulaire et numérique chez Sinopé Conseil

**PRIEUR Michel**, professeur émérite de droit de l'environnement, ancien doyen de l'Université de Limoges

**RABHI Pierre**, essayiste, agriculteur  
**RABINOVITCH Gérard**, philosophe, chercheur au CNRS  
**RIFKIN Jérémy**, essayiste, futurologue  
**ROBIN Marie-Monique**, cinéaste  
**RODHAIN Fabien**, Fondateur de Codéveloppement Academy  
& Ecrivain  
**SERVAN-SCHREIBER Jean-Louis**, essayiste, Directeur de Clés  
**DE SCHUTTER Olivier**, rapporteur spécial pour le droit à  
l'alimentation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU  
**SIBILLE Hugues**, Président du Labo de l'ESS  
**« Sport et citoyenneté »**  
**SUR Pierre-Olivier**, bâtonnier de Paris  
**TOUZOT Charlotte**, doctorante et ATER en Droit Public  
**TREBULLE François-Guy**, professeur de droit public à Paris  
...

***Et vous ? [www.droitshumanite.fr](http://www.droitshumanite.fr)***



# Annexe 1 : Lettre de soutien de Ban Ki-moon



연세대학교  
YONSEI UNIVERSITY

The Eighth Secretary General of the United Nations  
Honorary Chairman  
Institute of Global Engagement & Empowerment,  
The Ban Ki-moon Center for Sustainable Development

October 20, 2017

*Chère Madame Lepage,*

I would like to take this opportunity to commend you for your invaluable time, service and work in preserving our environment, and also in further promoting, protecting, and elevating our most essential human rights issues.

There is no doubt that we, as a humanity, face an overarching question of global livelihood in times of drastic climate changes, and many unforeseen natural, political, economic, and societal phenomena.

Following the establishment of the Universal Declaration of Human Rights in 1945, it is evident that there is a need for a renewed sense of establishing a framework that provides a comprehensive solution to the most pressing issues of our global livelihood.

In this aspect, I believe that the Declaration of Humankind Rights and Duties' initiatives outline very appropriate responses to continue carrying on the objectives originally founded 72 years ago. The Declaration of Humankind Rights and Duties' mission and plans will surely provide a common and comprehensive framework, in which it can be widely understood, accepted and applicable across nations, societies, businesses, communities, and peoples.

Hence, it is with my utmost enthusiasm that I would like to fully support the Declaration of Humankind Rights and Duties, as it is my hope that this will provide a framework for the international community to be involved in unison to provide a safer and a better future for all.

Sincerely Yours,

BAN Ki-moon

Mme. Corinne Lepage  
President, Declaration of Humankind Rights  
Paris, France

Room 211, Appenzeller Hall, Yonsei University · 50 Yonsei-ro, Seodamun-gu · Seoul 03722 KOREA  
TEL (+82-2)-2123-6105 FAX (+82-2)-2123-3956

# Annexe 2 : Bulletin d'adhésion à l'association des amis de la DDHu

## Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination sociale (personnes morales) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : .....  
Courriel : .....@.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et la bonne tenue de l'association et de ses membres. Elles ne sont pas cédées à des tiers. Elles font l'objet d'un traitement informatique non soumis à la déclaration au titre de la dispense n°8 de la délibération CNIL n°2006-130 (J.O. du 3 juin 2006). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition vous concernant. Pour l'exercer, veuillez-vous rapprocher de l'association.

- **Souhaite adhérer à l'association des amis de la DDHu :**
    - 5 euros pour **membre titulaire** (participation à la vie de l'association)
    - 50 euros si **personne morale** (association, entreprise, organisme, ...)
    - 1 euro pour les **scouts et adhérents d'associations de jeunes**
  - **Effectue un don à l'association GREEN CROSS France et Territoires.** Ce don servira prioritairement au soutien des actions de l'association :
    - 20 euros**                       **50 euros**                       **.....euros**
- Réduction d'impôts au titre des dons faits aux associations ou organismes d'intérêt général (art. 200 et 238 bis du Code Général des Impôts). L'association vous enverra un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don pour les personnes physique, dans la limite de 20% de votre revenu imposable ou 60% du montant de votre don pour les personnes morales dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaires hors taxes.
- **Désire m'investir personnellement dans l'association,** en participant à des actions de veille et de suivi.

Fait à : ....., le ...../...../.....

*Signature*

# Notes personnelles

.....

- Reconnaître et signer la déclaration  
<http://droitshumanite.fr/DU/sign/>
- Rejoindre l'association des amis de la DDHu en nous écrivant au 81 rue de Monceau, 75008 – Paris



<http://droitshumanite.fr/DU/>



<https://twitter.com/DDHumanite>



déclaration-universelle-droits-humanité